

CE, 16 juin 2008, n°297476 et 29748

Par **lauradroit06**, le 25/03/2017 à 12:40

Bonjour,

Je n'ai pas compris l'arrêt du Conseil d'Etat du 16 juin 2008, n°297476 et 297478, Société le Gourmandin SARL, La société La Marine SARL contre la Ville de Rennes. Si quelqu'un pourrait m'aider, ce serait sympa.

Merci d'avance,

Laura

Par **Isidore Beautrelet**, le 25/03/2017 à 12:52

Bonjour

Si votre fac ou votre BU est abonnée à Lexis360 (anciennement LexisNexis Jurisclasseur) je vous conseille de lire cet article http://www.lexisnexis.fr/droit-document/article/revue-juridique-economie-publique/659-2008/054_PS_JEP_JEP0812CM00054.htm

Par **Camille**, le 25/03/2017 à 13:07

Bonjour,

Que n'avez-vous pas compris dans cet arrêt, apparemment pourtant assez clair ?
[citation]la cour administrative d'appel de Nantes s'est fondée sur ce que l'accès de la clientèle aux restaurants exploités par ces sociétés **avait toujours été possible durant la période des travaux** et sur ce que **les gênes subies par celles-ci n'avaient pas, [s]compte tenu de l'absence de baisse importante du chiffre d'affaires pendant cette période par rapport aux années précédentes[/s], excédé les sujétions normales qui peuvent être imposées aux riverains dans l'intérêt de la voirie** [citation]

Il y en a qui croient au Père Noël ?

Par **lauradroit06**, le 25/03/2017 à 13:51

Merci Isidore